

### Un fonctionnaire en télétravail peut-il bénéficier de titres restaurants ?



En l'état de l'article 6 du décret n° 2016-151 du 11 février 2016, lorsqu'une administration décide d'attribuer le titre-restaurant à ses agents dans les conditions prévues à l'article 19 de l'ordonnance n° 67-830 du 27 septembre 1967, les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient du même droit à l'attribution de ce titre que s'ils exerçaient leurs fonctions sur leur lieu d'affectation.

#### Conseil d'État

Conseil d'État N° 457140 ECLI:FR:CECHR:2022:457140.20220707  
Mentionné aux tables du recueil Lebon 1ère - 4ème chambres réunies M.  
Damien Pons, rapporteur M. Arnaud Skzryerbak, rapporteur publi...

<https://www.conseil-etat.fr/fr/arianeweb/CE/decision/2022-07-07/457140>

